

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES**



RAPPORT

- D'ACTIVITÉS ANNUEL
- DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM) - ANNÉE 2024

Mars 2025



Son Excellence M. Bassirou Diomaye Diakhar FAYE
Président de la République du Sénégal

“ Le développement des collectivités territoriales repose sur une gouvernance inclusive et une gestion efficiente des ressources locales, car ce sont elles qui, au plus près des citoyens, incarnent le moteur du progrès durable. ”

Table des matières

SOMMAIRE	3
I. INTRODUCTION	4
II. MOT DU DIRECTEUR GENERAL	5
III. PRÉSENTATION DE L'ADM	7
IV. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	22
V. ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROGRAMMES	23
VI. AUTRES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES MENÉES PAR L'ADM	43
VII. PERSPECTIVES	45



I. INTRODUCTION

Depuis sa création en 1997, l'Agence de Développement municipal (ADM), partenaire de référence des territoires, s'est fixée comme objectif majeur d'accompagner les Collectivités territoriales (CT) dans leur quête de développement, en s'assurant que ses interventions sont en adéquation avec les préoccupations et besoins particuliers desdits territoires.

Depuis 2009, le Sénégal est en phase avec les réformes budgétaires communautaires visant entre autres la rationalisation et l'efficacité des dépenses publiques. Ces réformes induisant l'économie, l'efficacité et l'efficience des interventions dans l'action publique s'adossent sur la gestion axée sur les résultats, qui aujourd'hui est devenue un principe sacro-saint de la gouvernance publique.

Présentement, en sus de ses missions classiques, l'ADM met en œuvre à l'heure actuelle six (04) projets et un (1) programme que sont le Projet de relèvement d'urgence et de Résilience à Saint Louis (SEERP), la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au Changement climatique (PROGEP 2), le Programme d'appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), le Projet de Protection Côtière à Saint Louis (PPCS), le Projet d'Appui à la Convention des Maires pour l'énergie et le climat en Afrique Subsaharienne (COMS SA) et la deuxième phase du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement moyen au Sénégal (ADEM 2). Cependant, le Projet de Financement innovant des Territoires (PROFIT) est toujours en attente de sa restructuration ; ce qui justifie sa relance tardive.

En 2024, le Ministère chargé des collectivités territoriales, tutelle technique de l'ADM, a procédé à la réactualisation de la Lettre de Politique sectorielle de développement (LPSD) du département. En effet, la révision de la LPSD est consécutive à l'adoption d'un nouveau référentiel de la Vision Sénégal 2050 après le changement de régime intervenu au cours de l'année dernière. Cette nouvelle donne nécessite pour l'agence l'articulation de sa stratégie aux nouvelles orientations. C'est ainsi que, l'Agence de Développement municipal a décidé en 2025 de réviser sa stratégie pour une plus grande opérationnalité.

Conformément à ses statuts et aux autres textes en vigueur, l'ADM élabore à la fin de chaque année, un rapport d'activités qui retrace d'une manière synthétique son mode de fonctionnement et d'organisation, les principales activités réalisées dans le cadre des projets et programmes précités, les difficultés rencontrées et les perspectives. Le rapport annuel d'activités permet, une fois les difficultés identifiées, d'améliorer la programmation, l'exécution, le suivi et le contrôle des activités mises en œuvre.

L'élaboration de ce présent rapport d'activités annuel synthétisé permet de faire l'état de mise en œuvre des missions de l'agence et répond ainsi au souci de rendre l'information simple et accessible au grand public. Il répond également à un besoin permanent d'amélioration à partir des retours d'informations.



II. MOT DU DIRECTEUR GENERAL

L'élaboration du présent rapport obéit aux règles et exigences de fonctionnement de l'Agence qui rend compte de l'état d'avancement des activités réalisées au cours de l'exercice 2024. Ce document constitue à nul doute un outil d'analyse et répond au souci permanent d'amélioration de notre gestion.

Dans ce cadre, un accent particulier est consacré aux faits marquants de l'année 2024 et, un rappel de l'organisation en mettant le focus sur les ressources humaines et le fonctionnement de l'Agence. D'autres thèmes portant notamment sur l'érosion côtière, la lutte contre le phénomène des inondations, l'adaptation au changement climatique et le financement du développement territorial exécutés à travers les projets et programme y sont traités.

En effet, les réalisations de plus de 35 000 mètres-linéaires de réseaux de drainage primaires et secondaires et de 30 km de voiries en pavés autobloquants, effectuées dans le cadre du PROGEP2, ont permis de préserver plus de 128 000 habitants établis sur une superficie d'environ de 751 ha d'être protégés des inondations.

Le PROGEP II a également participé au dispositif de pompage dans les départements de Keur Massar et de Rufisque, à côté des éléments de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, par l'évacuation de 37 sites critiques et la gestion de 04 stations de pompage des eaux pluviales.

S'agissant du SEERP, La finalisation de 171 logements de type RDC (159) et R+1 (12) construits et réceptionnés a permis de reloger 167 familles sinistrées jadis installées dans les abris provisoires de Diougop (commune de Gandon) et au niveau des quartiers « Khar Yalla » et « Camp Gazelle » à Saint-Louis. Les bénéficiaires sont constitués des familles victimes des ondes de tempête intervenues entre 2017 et 2018 sur la Langue de Barbarie, soit au total 2570 personnes.

A terme, l'objectif final du projet est de reloger environ 15 000 personnes vivant dans la bande à haut risque de la Langue de Barbarie (constituée



des quartiers de Gueth Ndar, Ndar Toute et Goxu Mbacc « commune de Saint-Louis ») dans des conditions décentes à travers la construction de 435 logements d'ici l'année 2026.

En ce qui concerne le PPCS, les travaux ont fait l'objet d'une réception définitive en 2023. Cependant, des activités résiduelles ont été réalisées en 2024, comme la formation des acteurs institutionnels locaux sur les enjeux côtiers. Il s'y ajoute l'étude institutionnelle réalisée dans le but de proposer à l'État pour avoir un dispositif opérationnel d'entretien et de maintenance de la digue de protection.

Le ministère de l'Education, à travers une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, a confié à l'ADM la réalisation du projet d'Appui au Développement de l'Enseignement moyen-secondaire, phase 2 (ADEM 2). Dans le cadre dudit projet, les études géotechniques sont réalisées sur l'ensemble des sites, à l'exception de celui de Thiaroye dont l'affectation par le ministère de la Justice au



ministère de l'Éducation n'est toujours pas effective. Sous ce même registre, les études architecturales et techniques ont démarré en ce début d'année.

Dans le courant de l'exercice 2024, le PACASEN, eu égard aux résultats satisfaisants notés a bénéficié d'un financement additionnel pour une durée de deux (2) ans supplémentaires (2025-2026), d'un montant de 70 milliards FCFA.

Au cours de l'année 2024, le Gouvernement du Sénégal a respecté son engagement consistant à augmenter de cinq (5) milliards de FCFA par an les transferts financiers vers les communes, qui sont ainsi passés de 42 000 000 000 F CFA en 2018 (au début du programme) à 174 719 322 926 F CFA (FDD, FECT global et FECT Performance compris), permettant de réaliser 1270 projets prioritaires.

De même, l'achèvement de la réforme du Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT) et celle de la contribution économique locale-Valeur Ajoutée (CEL-VA) ont permis d'octroyer à chacune des 557 communes, une dotation annuelle minimale de 14 millions 500 mille FCFA.

Dans le cadre du renforcement des capacités, le PACASEN a permis l'organisation au cours de l'année des sessions de formation qui ont touché

plus de 2 000 bénéficiaires dont 950 élus locaux et 1 442 agents municipaux.

Pour l'année 2025, il est envisagé la création d'un fonds de financement et de garantie municipale (F2GM) géré par l'ADM qui serait une opportunité devant renforcer le développement territorial au Sénégal. En facilitant l'accès des collectivités territoriales au financement, ce fonds pourrait jouer un rôle moteur dans la réalisation des objectifs de développement durable du pays.

Aussi allons-nous travailler pour l'accréditation de l'ADM en qualité d'agence verte de développement qui pourrait faire de l'Agence un leader en matière de développement socio-économique durable.

En somme, les résultats probants obtenus au cours de l'année par la montée en puissance des projets et programme précités nous confortent davantage sur notre vision « Partenaire de référence des territoires en travaillant au renforcement de leur attractivité, de leur compétitivité et de leur gouvernance ».

Merci et bonne lecture !

Dr Mamouth DIOP



III. PRÉSENTATION DE L'ADM

L'Agence de Développement municipal (ADM) a été créée en 1997 par la commune volonté de l'Etat et de l'Association des Maires du Sénégal (AMS). Association à but non lucratif, régie par la loi n° 68.08 du 26 mars portant code des obligations civiles et commerciales du Sénégal, l'Agence a été mise en place suite à la réforme dite de régionalisation de 1996, dans la perspective de contribuer au renforcement de la décentralisation et du développement local au Sénégal.

Au regard de son plan stratégique, les missions de l'ADM peuvent être déclinées ainsi qu'il suit :

- ✓ contribuer au renforcement des capacités stratégiques, financières, administratives et techniques des collectivités territoriales et autres acteurs ;
- ✓ accompagner les collectivités territoriales et leurs regroupements dans la mobilisation de ressources financières ;
- ✓ soutenir la maîtrise de l'information territoriale ;
- ✓ appuyer l'inclusion numérique des territoires ;
- ✓ faciliter la coopération intra et interterritoriale ;
- ✓ concevoir et exécuter des projets et programmes de développement au profit des territoires

Les organes de l'Agence sont :

- **L'Assemblée générale (AG)** organe souverain dont les membres sont composés de : (i) l'État du Sénégal représenté par, les ministères en charge des Finances et des Collectivités territoriales (ii) de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et (iii) du Directeur général.
- **Le Comité technique (CT)** examine l'état d'avancement des programmes confiés à l'ADM. Le comité est composé de représentants des ministères en charge des finances, de l'urbanisme, des Collectivités territoriales, de l'Association des Maires du Sénégal et du Directeur général de l'Agence.
- **La Direction générale (DG)** est principalement chargée d'assurer le fonctionnement de ladite agence, dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Elle est appuyée par :
 - ✓ Un Secrétariat général (SG) ;
 - ✓ deux (02) directions opérationnelles à savoir la Direction technique (DT) et la Direction de l'Appui institutionnel (DAI), une direction chargée de la prospection dénommée Direction du Développement et des Partenariats (DDP) et une direction de support dénommée Direction administrative et financière (DAF) ;
 - ✓ quatre (04) cellules que sont la Cellule de Passation des Marchés (CPM), la Cellule Suivi-Évaluation (CSE), la Cellule Gestion environnementale et sociale (CGES) et la Cellule Communication (CCom).

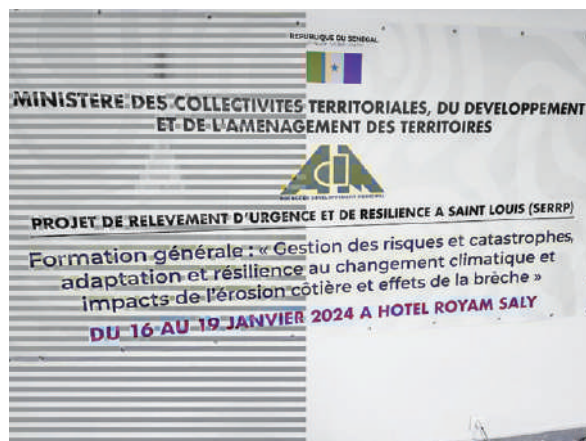
Le fonctionnement de l'ADM est régi par les manuels d'exécution et opérationnel des projets et programme en cours et le manuel de procédures administratives, comptables et financières.

Le contrôle est exercé à travers, un Commissariat aux Comptes (CAC), un audit des marchés publics et un audit interne. Les statuts prévoient également les vérifications par les Corps de Contrôle de l'Etat notamment la Cour des Comptes et l'Inspection générale d'Etat (IGE).

3. 1. FAITS MARQUANTS POUR 2024

16 janvier

SERRP : Les acteurs communautaires et institutionnels à l'école de la "Gestion des risques et catastrophes"



22 janvier

4^{ème} session du Comité Technique opérationnel du PACASEN

Le Directeur de cabinet du Ministre des collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires, Monsieur Boubacar Diallo, a présidé, à Saly, le Comité Technique opérationnel (CTO) du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) en présence du DGI de l'agence, M. Baye Oumy Gueye et des acteurs dudit programme.



26 janvier

Recouvrement des recettes des collectivités territoriales : Les capacités des magistrats et agents de vérification renforcés

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), les capacités des magistrats de la Cour des Comptes, l'un des piliers dudit Programme ont été renforcées durant trois jours.



31 janvier

SERRP : Le démarrage du relogement définitif des sinistres de la langue de barbarie est effectif

Le Préfet de Saint-Louis a supervisé, le mercredi 31 janvier 2024, à Diougop, le début du relogement définitif des sinistres de la langue de barbarie, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP). Au cours de l'année 2024, la phase 3 de construction des logements a démarré et se poursuit pour au final reloger 15 000 personnes (11 808 personnes affectées de la Bande des 20 mètres et 3278 personnes sinistrées).



08 mars

Le 08 mars 2024, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la Femme, le Directeur général de l'Agence de Développement municipal, a tenu à honorer comme à l'accoutumée toutes les femmes de l'agence qui, par leur dévouement, leur professionnalisme et leur résilience, contribuent de manière significative au développement de l'organisation. Leur contribution est inestimable et non négligeable.



19 Avril 2024

PACASEN : des étudiants formés et placés dans les communes

Les étudiants sélectionnés dans le cadre des stages offerts par le PACASEN ont subi une formation accélérée sur le programme et un rappel de leurs missions auprès des Collectivités territoriales. Pour 2024, deuxième année de mise en œuvre de cette activité, les stagiaires sont ainsi mis à la disposition des communes pilotes qui en ont fait la demande. Le recrutement des stagiaires s'est fait à la suite d'une évaluation des CV et de la pertinence du sujet de mémoire du candidat en rapport avec les objectifs du PACASEN.





06 mai

PACASEN et SERRP au menu des échanges entre le Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT) et la Banque mondiale

Le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, Monsieur Moussa Bala FOFANA avec à ses côtés Monsieur Momar Talla Ndao, Secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme ainsi que les services techniques impliqués, a tenu, une séance de travail avec le Bureau régional de la Banque mondiale à Dakar. Les discussions ont notamment porté sur les projets financés par la Banque mondiale et mis en œuvre par l'Agence de Développement municipal (SERRP et PACASEN). L'Agence de Développement municipal était représentée à cette rencontre par son Directeur général par intérim Monsieur Baye Oumy Gueye.



15 mai

Le Danemark à la découverte du PROGEF

Une délégation du Gouvernement du Danemark, basée au Maroc, couvrant le Sénégal et la Mauritanie, a visité, ce mercredi 15 mai 2024, les réalisations de la deuxième phase du projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEF 2).



16 mai : Conseil interministériel

Le Directeur Général par intérim de l'Agence de Développement municipal en compagnie du Coordonnateur du Progep II, a participé au Conseil interministériel sur la prévention et la gestion des inondations de l'hivernage, présidé par le Premier ministre Ousmane Sonko. Ladite rencontre a permis de faire le point sur les activités du Progep II en matière de lutte contre les inondations dans les départements de Pikine et de Keur Massar.



04 juin

PROGEP 2 : Le ministre de l'Eau et de l'Assainissement en visite de chantier à Keur Massar

Le ministre de l'Eau et de l'Assainissement, Dr. Cheikh Tidiane DIEYE, a effectué, ce mardi 04 juin 2024, une visite des travaux de la deuxième phase du Projet de gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au changement climatique (Progep II) réalisés et ceux en cours dans les communes de Malika, Keur Massar nord, Keur Massar sud et Jaxaay-Parcelles.



13 juin

Les Danois sous le charme du PROGEP II

Le ministre de la Coopération et de la Politique Climatique mondiale du Danemark, M. Dan Jorgensen, sur invitation du bureau régional de la Banque mondiale, a visité ce jeudi 13 juin 2024, les travaux de la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP II), pour examiner les possibilités de financement.



29 juin

Le Financement additionnel a été approuvé, le vendredi 21 juin 2024, par le Conseil d'administration de la Banque mondiale, pour un montant de 50 millions de dollars, soit environ 33 milliards FCFA pour le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN).

3 juillet

Des acteurs du SERRP outillés en " Etude et dimensionnement des ouvrages d'assainissement

L'Agence de Développement municipal a organisé, 25 au 28 juin 2024 à Saint-Louis, une session de formation sur le thème « l'Étude et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement, des ouvrages côtiers fluviaux et maritimes, ainsi que sur l'hydrodynamique côtière » au profit des acteurs locaux, des collectivités territoriales, des services techniques déconcentrés et décentralisés de la région de Saint-Louis, des organisations communautaires de base et des populations bénéficiaires.



04 août

L'Agence de Développement municipal (ADM) et la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ont noué un partenariat pour des activités de reboisement permanentes, l'aménagement des espaces urbaines et des zones humides pour lutter contre le réchauffement climatique et favoriser ainsi l'amélioration du cadre de vie des populations de Keur Massar.



14 août

Le Comité technique opérationnel (CTO) du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) s'est réuni, le mercredi 14 août 2024 à Dakar, sous la présidence effective de Monsieur Amadou Manel FALL, Directeur de cabinet du ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, en présence des différentes parties prenantes du programme.



16 août

Le Préfet du département de Keur Massar a présidé, le mardi 16 août 2024, l'atelier de lancement des études techniques détaillées (ETD) pour le drainage des eaux pluviales du bassin versant du lac Rose et des Plans intercommunaux d'urbanisme (PCUI), Plans directeurs de drainage (PDD) et Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) des communes de Bambilor, de Jaxaay-Parcelles de Sangalkam et de Tivaouane Peulh-Niague en présence des acteurs territoriaux desdites communes.



31 août

Dans le cadre de la mission de suivi de la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement climatique (PROGEP2), tenu du lundi 26 au vendredi 30 août 2024, le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, Monsieur Cheikh Tidiane DIEYE, a eu une séance de travail avec la délégation de la Banque Mondiale (BM), conduite par M. Lorenzo Carréra, et l'équipe du projet, le 30 août 2024.



02 septembre

Une délégation de l'Agence de Développement municipal et de la Banque mondiale (BM) a effectué, ce lundi à Diougop (commune de Gandon), une visite de chantier du site de relogement définitif du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis – Sénégal (SERRP).



24 septembre

Le ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires, M. Moussa Bala Fofana, a présidé le mardi 24 septembre 2024 à Dakar, la 6e session du Comité de pilotage stratégique du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) consacré à l'état d'avancement dudit programme et l'examen du rapport des structures parties prenantes.

En marge du CPS du PACASEN, un lot de matériels informatiques d'une valeur de 50 millions de francs CFA a été remis aux 14 agences régionales de développement (ARD) du Sénégal.



03 octobre

Après plusieurs années de bons et loyaux services au sein de l'Agence de Développement Municipal, Messieurs Elhadji Ousmane SOW et Mamadou Racine FALL sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Pour les multiples services rendus à l'ADM, un pot de départ a été organisé en leur faveur pour magnifier leurs parcours professionnels.



08 octobre

La journée du 08 octobre 2024, l'équipe de coordination du PACASEN a organisé un atelier de restitution des rapports de fin de stage au cours de duquel, le Directeur général par Intérim a remis des attestations de stage aux 28 étudiants ayant été placé auprès des communes et structures évoluant dans le secteur de la décentralisation.



16 octobre

Le DG par intérim de l'Agence de développement municipal (ADM), en présence de ses collaborateurs, a reçu le mercredi 16 octobre, des étudiants de l'université de Princeton (États-Unis) venus s'enquérir de l'expérience de l'ADM dans la mise en œuvre des projets de développement liées aux changements climatiques.



24 octobre

Le préfet du département de Saint-Louis, Diadia DIA, a procédé à l'attribution des premiers logements, le jeudi 24 octobre 2024, à 70 familles sinistrées du site de relogement de Djougop victimes de l'érosion côtière au niveau de la langue de barbarie. Les logements définitifs sont réalisés dans le cadre du Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP, sigle en anglais).



08 Novembre 2024

L'ADM à la 12ème édition du Forum Urbain Mondial (FUM12)



Dans le cadre du FUM12, tenue au Caire (République arabe d'Egypte) du 4 au 8 novembre 2024, le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires a conduit la forte délégation du Sénégal composée des représentants de services de son département et d'autres services de l'Etat. L'Agence de Développement municipal et une délégation des acteurs du SERRP autour de l'intercommunalité ont également pris part à la 12ème édition du Forum Urbain Mondial (FUM12), sous le thème : « Tout commence à la maison : actions locales pour des villes et des communautés durables ».



18 novembre

Dr Mamouth DIOP devient le nouveau Directeur Général de l'Agence de Développement Municipal (ADM) à la suite d'un appel à candidatures. Il a été installé dans ses nouvelles fonctions, le lundi 18 novembre 2024.



06 Décembre 2024 Partenariat : le Dg de l'ADM reçoit le Directeur sectoriel urbain de l'Afrique de l'Ouest et du centre de la Banque mondiale

Le Directeur général de l'Agence de Développement municipal, Dr Mamouth DIOP, en présence de ses collaborateurs, a reçu une forte délégation de la Banque mondiale conduite par Monsieur Michel Matéra, Directeur sectoriel urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'objectif de la visite consistait à passer en revue les projets gérés par l'ADM et financés par la Banque Mondiale. Les échanges ont porté sur les décaissements, les contraintes, la requête de prorogation du SERRP etc.



07 Décembre 2024 / 7ème édition «Sétal Sunu Rèw» l'ADM et la municipalité en synergie pour une Commune de Kahone propre

L'Agence de Développement municipal a participé à côté de la commune de Kahone, département de Kaolack, à la 7ème édition de la journée nationale du nettoyage «Sétal Sunu Rèw». Le Directeur général de l'ADM, Dr Mahmoud DIOP, a profité de l'occasion pour remercier le maire de la commune pour le partenariat établi et magnifié l'engagement ainsi que la mobilisation des autorités locales et des populations afin de contribuer à la concrétisation de la vision de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye pour un Sénégal propre et embelli.



19 décembre

Forum international de Keur Massar : les réalisations de l'ADM louées

La première édition du Forum international de Keur Massar s'est tenue le 19 décembre au CICAD, avec la participation d'autorités gouvernementales et locales. Dans son discours, le Président du conseil départemental de Keur Massar, Monsieur Babacar GUEYE, a notamment loué le soutien et l'expertise de l'Agence de Développement municipal à travers l'intervention du PROGEPII dans son département.





23 décembre :

Territorialisation de l'action climatique : la nouvelle orientation donnée au PACASEN

Monsieur le Directeur de cabinet du Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, a présidé le lundi 23 décembre 2024, l'atelier de partage avec les acteurs sur le financement additionnel du PACASEN, notamment la résilience climatique des territoires.



Du 06 Août au 30 Décembre 2024

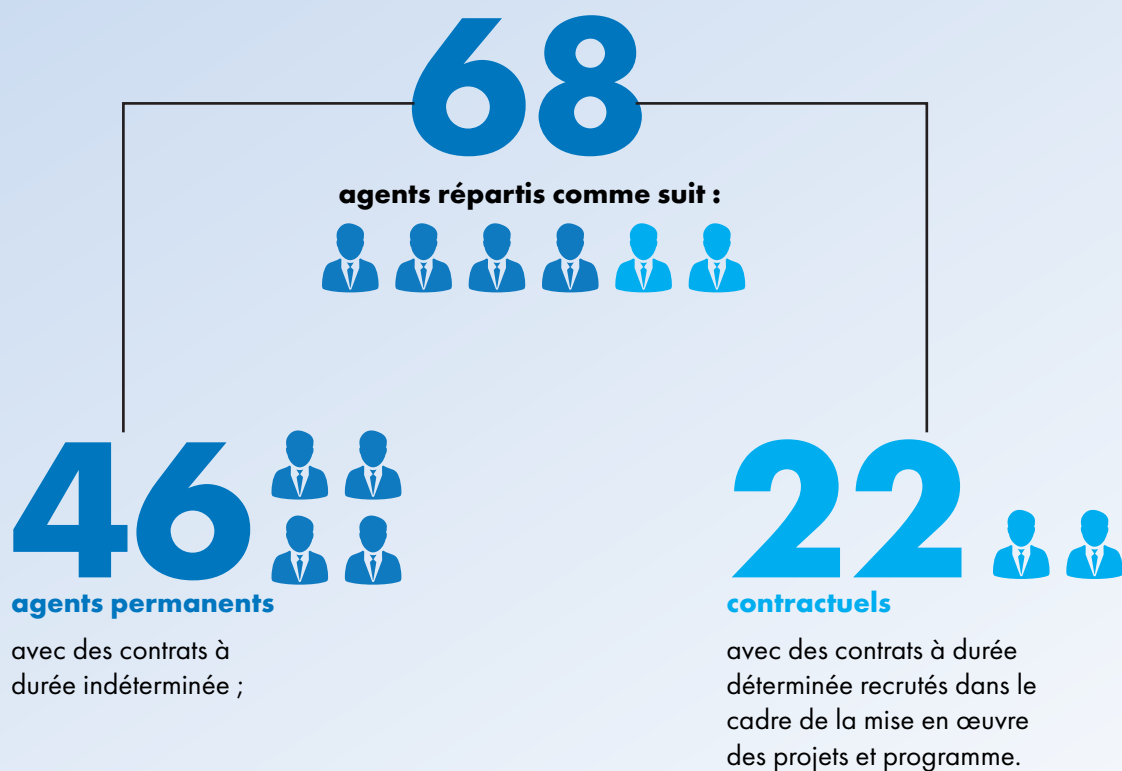
La troisième édition de la tournée d'information et de communication du PACASEN s'est tenue du 06 août au 30 décembre et a ainsi permis de mesurer l'impact du programme auprès des populations bénéficiaires des 124 communes pilotes.





IV. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif global de l'ADM est constitué de





V. ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROGRAMMES

Les activités déroulées par l'ADM sont en parfaite cohérence avec les objectifs fixés par le Ministère de tutelle et peuvent se regrouper autour des programmes 3 et 4.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes qu'elle pilote, les activités visent les objectifs spécifiques (OS) n°3 et n° 4 de la politique du ministère qui consistent respectivement à « réorganiser le territoire national en entités cohérentes et viables » et à « développer un système intégré et adapté de financement du développement territorial ». Chaque OS sera atteint par la mise en œuvre d'un programme.

A. Programme 3 : Cohérence territoriale

Le programme n°3 « cohérence territoriale » permet d'atteindre l'OS 3 susmentionné à travers 03 actions dont celle destinée à l'« appui à l'élaboration d'outils d'aménagement et de développement durable des territoires ». C'est ainsi que l'ADM, dans le même sillage et conformément à ses missions (i) participe à lutter contre les phénomènes intempestifs et récurrents de l'érosion côtière sur la Langue de Barbarie située dans la commune de Saint-Louis (ii) œuvre pour la réduction des risques d'inondation dans la zone péri urbaine de Dakar (iii) accompagne deux CT pilotes à accroître l'accès à l'énergie durable pour des populations urbaines et à implémenter des actions au niveau local en vue de lutter contre les effets néfastes du changement climatique.

A.1. PROJET DE RELÈVEMENT D'URGENCE ET DE RÉSILIENCE À SAINT-LOUIS (SERRP)



Pour lutter contre ces phénomènes intempestifs et récurrents, le Gouvernement du Sénégal avait, entre autres, initiatives et avec le concours technique et financier de la Banque mondiale, lancé le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP). Ledit projet est entré en vigueur le 21 septembre 2018, pour une durée de 5 ans.

Au total, les financements IDA pour la mise en œuvre du projet s'élèvent à quatre-vingt millions (80 000 000) de dollars US contre une contrepartie de l'État du Sénégal estimée à treize virgule trois millions (13, 3) de dollars, pour un montant total de **quatre-vingt-treize virgule trois millions (93 300 000) de dollars américains, soit environ 50 milliards FCFA.**



L'année 2024 a été particulièrement marquée par le **relogement définitif des populations sinistrées**, mettant ainsi fin à quatre années d'installation de ces dernières dans des logements provisoires. En effet, une partie du site de relogement provisoire de Djougop avait été aménagé et des tentes de type « unités mobiles d'habitation (UMH) » installées pour accueillir les sinistrés qui vivaient dans des conditions précaires au quartier dit « Khar Yalla » et au Camp Gazeille. Au total, **2570 personnes ont été relogées dans 91 bâtiments en dur dont 84 type RDC et 6 de type R+1** (voir photos). Le relogement définitif desdites populations a démarré le 31 janvier 2024, soit une semaine après la cérémonie d'attribution, et s'est poursuivi, avec au total 08 opérations, sous la coordination du Préfet du Saint-Louis.

Une seconde cérémonie d'attribution de 72 logements (66 RDC et 6 R+1) s'est tenue en octobre 2024 et concernait cette fois-ci les populations vulnérables des quartiers de Ndar Toute et de Goxu Mbacc vivant sur la bande de sécurité des 20 mètres. Ainsi, au 31/12/2024, 167 logements ont été attribués sur les 171 déjà livrés, soit 39% du nombre total de bâtiments à construire.

Les travaux de construction des logements restants sont en cours notamment pour les lots 7 et 8. Pour ce qui est de la reprise des travaux des lots 4 et 5 (contrat résilié), un appel d'offres restreint a été lancé en décembre 2024 et les évaluations sont en cours.

Pour le poste de santé et le marché, les travaux de construction sont bien avancés, avec une réception prévue au mois de mars 2025. Quant aux autres équipements collectifs (écoles préscolaire et primaire, collège, centre socio-éducatif et mosquée), l'appel d'offres a été lancé en décembre 2024 et les évaluations sont en cours.

Par ailleurs, pour ce qui est de la composante 3 relative à planification urbaine intégrée, l'avant-projet sommaire de la solution de protection durable de Saint-Louis a été finalisé. Des études complémentaires relatives aux caractéristiques géotechniques du sable à prélever ont également été élaborées. La procédure de recrutement du Cabinet pour la réalisation de l'avant-projet détaillé (APD) de la solution durable a été lancée en décembre 2024.

Il est également à noter que l'élaboration de 3 Plans communaux urbains (ex PUD) des communes de Saint-Louis, Ndiébène-Gandioul et Gandon a démarré au mois de septembre 2024. Il en est de même pour la mission d'élaboration du Plan de résilience de Saint-Louis.

En définitive, l'année 2024 marque un tournant décisif vers l'atteinte des objectifs du projet, avec le démarrage du relogement définitif des populations sinistrées et celles vulnérables vivant encore sur la Langue de Barbarie. Il est cependant à noter que des difficultés majeures ont été notées durant cette année, notamment un retard important dans les travaux de construction des logements principalement dû à l'absence de performance des entreprises accentué par le blocage du paiement des décomptes par la DODP, intervenu depuis le mois de septembre 2024. Ainsi, face à ces retards et à ceux déjà accumulés les années précédentes pour des raisons diverses, le Gouvernement du Sénégal a sollicité de la Banque mondiale une prolongation de 18 mois de la date de clôture du projet initialement fixée au 30 juin 2025. La réponse de la Banque mondiale est toujours attendue.



Situation d'exécution financière

BUDGET OPERATIONS SERRP : SUIVI BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2024				
CODES	RUBRIQUES	Prévisions Année 2024 (PTBA)	TOTAL EXECUTE & POURCENTAGE	
			MONTANTS	%
1	Répondre aux besoins immédiats de la population sinistré	65 500 000	7 000 000	11%
2	Relogement planifié des populations vivant dans les zones à plus haut risque sur la Langue de Barbarie	16 521 783 289	7 562 682 268	46%
3	Renforcement de la planification de la résilience urbaine et côtière	1 771 265 494	317 315 688	18%
4	Composante pour la réponse d'urgence	–		0%
5	Coordination et gestion du projet	891 543 740	859 353 595	96%
TOTAL BUDGET DES OPERATIONS		19 250 092 523	8 746 351 551	45,44%

A.2. PROJET DE PROTECTION CÔTIÈRE A SAINT-LOUIS

En complément des initiatives mises en œuvre pour faire face à l'érosion côtière, le Gouvernement du Sénégal a obtenu de l'Agence française de Développement un financement de 16 millions d'euros soit 10,496 milliards de FCFA pour la réalisation d'une digue de protection au niveau de la langue de barbarie. Les travaux de construction de la digue ont été entièrement réalisés et inaugurés par son Excellence, Monsieur le Président de la République le 14 juillet 2022. Le projet est clôturé le 30 septembre 2024 et a permis d'avoir entre autres les résultats suivants :

- la réalisation d'une digue de protection d'une longueur de 2 175 ml ;
- la protection de 1000 familles environ (soit environ 420 concessions) ;
- la soutenance de deux thèses de doctorat sur les questions liées à la dynamique sédimentaire ;



V.3. DEUXIÈME PHASE DU PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PROGEP 2)

Axe U3-U9



AVANT



APRES

Le PROGEP 2 est un projet de développement urbain qui s'inscrit dans la continuité des efforts de lutte contre les inondations initiés ces dernières années par le Gouvernement du Sénégal à la suite des résultats satisfaisants obtenus lors de la première phase. Il a pour but de réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar. Le PROGEP II permet également d'améliorer la capacité de planification et de mise en œuvre de pratiques de gestion de ville durable, notamment la résilience aux changements climatiques, dans les zones urbaines sélectionnées.

L'Objectif de Développement du PROGEP 2 (ODP) est de réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et améliorer la capacité de planification et de gestion intégrées des risques d'inondation dans certaines villes du Sénégal. Il est financé par la Banque mondiale (154,9 milliards de FCFA), le Fonds Nordique de Développement (4,6 milliards de FCFA) et l'État du Sénégal (10,3 milliards de FCFA) pour un montant total de **169,8 milliards FCFA**.

Globalement, 2024 a été une année difficile pour la mise en œuvre du PROGEP 2. En effet, avec le changement de régime, des retards importants ont été accumulés dans l'approbation de contrats importants pour, d'une part les travaux de construction des ouvrages de drainage, et d'autre part, les missions d'élaboration des Plans communaux d'Urbanisme. Ces retards se sont aggravés durant le second semestre 2024 avec le blocage des paiements des entreprises et cabinets par la DODP depuis le mois de septembre 2024.

Nonobstant ces difficultés, les résultats suivants ont pu être atteints durant l'année 2024 :

Cette partie pourrait être consacrée à l'analyse de la performance liée à l'atteinte des indicateurs figurant dans le cadre du résultat.

Renforcement des capacités des acteurs :

Plusieurs sessions de formation sur les thèmes de la planification et la gestion urbaine intégrées des risques d'inondation ont été organisées par l'ADM. Les sessions ont été organisées du 23 septembre au 25 octobre 2024. Au total, 661 acteurs formés dont 306 femmes soit 46,29 %.

Elaboration des documents de planification urbaine :



L'élaboration du Plan d'Urbanisme de Détails (PUD), du Plan de Gestion des Risques d'Inondation et du Plan Directeur de Drainage (PDD) de la zone de Tivaouane Peulh-Niagha, Jaxaay-Parcelles, Sangalkam par le cabinet SCET TUNISIE a démarré le 26/06/2024 pour une durée de 12 mois. Un atelier de lancement de l'étude regroupant toutes les parties prenantes à la mission d'élaboration desdits documents a été tenu le 13/08/2024. L'atelier a été l'occasion non seulement d'introduire le cabinet d'études mais aussi de solliciter l'adhésion et l'accompagnement des acteurs territoriaux, des services techniques, de la société civile et du secteur privé, à l'étude consacrée au PUD/PDD/PGRI et à ses modalités de mise en œuvre.

En ce qui concerne la **mission d'élaboration des quatre (4) PUD-PGRI-PDD** de (i) Popenguine-Ndayane, Diass et Yène, (ii) Keur Mousseu, Sindia et Diass (zone nord autoroute à péage), (iii) Kayar, Keur Mousseu (Bayakh) et Djender Guedji (Keur Matar Gaye) et (iv) Saly Portudal, Somone, Ngaparou, Sindia (Nguérigne) et Nguékhokh, le dossier transmis en approbation en juin 2024 a été rejeté par la DCMP au motif que la procédure de passation devrait faire l'objet d'une double revue. Les diligences sont en cours pour une poursuite de la procédure. La même situation est notée pour le projet de contrat du cabinet chargé **des études destinées à l'aménagement d'espaces ouverts intelligents autour du marigot de Mbao, de la forêt de Mbao et dans d'autres zones du projet.**

Quant à la **conception et la mise en place d'un système d'alerte précoce intégré à Pikine Guédiawaye, Keur Massar et l'élaboration de 05 plans de contingence**, la procédure de recrutement est bien avancée ; les négociations avec le cabinet retenues ayant eu lieu le 20 décembre 2024. La mission devrait démarrer au mois de février 2025.

Construction des infrastructures de drainage

Bassin U3 avant et après les travaux



L'année 2024 a été marquée par (i) l'achèvement des travaux de construction d'ouvrages de drainage dans les sous-bassins 3.2, 3.3 et 3.4 (communes de Keur Massar Nord et Sud et celle de Jaxaay-Parcelles) et celui des travaux confortatifs et (ii) le démarrage en septembre 2024 des travaux au niveau de la partie nord de la commune de Keur Massar (MBS 3.5) dans le cadre du financement additionnel. Il est cependant à noter que ces travaux devaient démarrer au mois de mars 2024 mais ont été retardés par l'approbation tardive des contrats y afférents. Les travaux de l'amont U3 (Keur Massar Sud) dans la partie nord du bassin versant de Mbao n'ont toujours pas démarré à cause d'une part, du retard dans l'approbation du contrat de l'entreprise et d'autre part, du non-paiement de l'avance de démarrage.

Au total, les travaux du PROGEPI vont permettre de réaliser **21 213 mètres-linéaires de collecteurs primaires et secondaires** dans l'amont du bassin versant de Mbeubeuss (MBS 3-2, MBS 3-4 MBS 3-3) et une partie de l'amont du bassin versant de Mbao (U3, U9).

Dispositif transitoire de gestion des inondations

Dans les zones où les travaux n'ont pas encore démarré, un dispositif transitoire de pompage a été mis en place pour atténuer considérablement les risques d'inondation et soulager les populations pendant l'hivernage 2024. Les zones concernées (sous bassins versants Nord du Marigot de Mbao, en amont de la route des Niayes dans les communes de Keur Massar et Jaxaay-Niakoulrap) couvrent plus de 11, 6 Km2 et abritent les sites les plus touchés par les inondations, notamment au niveau des Parcelles assainies de Rufisque (Unités 2, à 27), les quartiers Aladiji Pathé, les cités Amina, etc. Les résultats ci-après ont été enregistrés à la fin de l'hivernage 2024 :

- 31 sites et 4 stations de pompage sont tenus par l'ADM
- curage de 22 864 ml de collecteurs primaires et secondaires (ouvrages PROGEF 2 à Keur Massar Nord, ouvrages existants : Route de Diakhaye vers FC Mbao, Route de Malika vers Bassin 20, collecteurs primaires et secondaires PROGEF 2) ;
- curage de 30 600 m2 de bassins (13, 14, U3, U9, bassins situés dans la FC de Mbao) et d'un ouvrage de rejet en mer ;
- pour la zone de Keur Massar Sud et Jaxaay encore dépourvue d'ouvrages, (quartiers U6, U14, U15, U U10, U11, U13, U15/1, U15/2, U21, SOGUI, U23, U27 Médina Salam et autres sites) et celle des Parcelles Assainies de Malika (Keur Massar Nord) BV Mbeubeuss et de la zone Nord du BV de Mbao (quartiers des cités Municipale, Mame Dior, Ainoumadi, Darou Rakhmane, Sant-Yalla, Santé, U3, U 9, Camille Basse, UCAD 4, Médina Kelle,): le dispositif de pompage mis en place d'atténuer considérablement les risques d'inondation ;
- dans les quartiers de Fass, Kawsara, Ndiayene et Mbeubeuss etc., le drainage des eaux est bien effectif avec le déclenchement des stations de pompage ;

En conséquence, il est ainsi noté la réduction considérable du nombre de jours de stagnation des eaux pluviales dans les zones concernées par le dispositif de pompage.

Facilitation sociale, engagement citoyen et gestion environnementale et sociale





Pour atteindre les objectifs de la sous-composante, une firme de consultants spécialisée en ingénierie sociale, Groupement GERAD, a été recrutée par le Projet. Elle a essentiellement pour mission l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation sociale et d'engagement communautaire pour l'implication active des parties prenantes locales dans toutes les étapes du projet. Ces communautés sont ainsi structurées en comités locaux initiative et de gestion des eaux pluviales (COLIGEP), accompagnées et outillées à développer des pratiques résilientes et adéquates à la pérennisation des réalisations et à la préservation de leur cadre de vie.

A la faveur du financement additionnel du PROGE 2, les missions dudit cabinet ont été étendues aux deux nouvelles zones d'intervention du projet et prolongées jusqu'à la nouvelle date de clôture fixée au 31 juillet 2029.

Les activités réalisées par le cabinet durant le semestre ont tourné essentiellement autour :

- de la création de deux nouveaux COLIGEP dans les communes de Tivaouane -Peul-Niague et Sangalkam dans le cadre de la mise en œuvre du financement additionnel ;
- du suivi des plans d'actions et du renforcement des capacités des Comités Locaux d'Initiatives pour la Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEP) à travers la mise en œuvre d'activités d'envergure en collaboration avec les associations de quartiers, les conseils de quartiers, les jeunes, les sous-comités, les comités de gestion, et divers autres intervenants (Wakhinane Nimzatt, Keur Massar Nord (KMN), Djidda Thiaroye Kao et Jaxaay) ;
- Les 06 premiers COLIGEP du PROGE 1 : Wakhinane Nimzatt, Médina Gounas, Djeddah Thiaroye Kao, Dalifort, Yeumbeul Sud et Yeumbeul Nord se portent bien et mènent leurs activités. Le manque de moyens financiers limite leurs actions. Aucune amélioration n'a cependant été notée dans le fonctionnement du COLIGEP de Keur Massar Sud (KMS) qui est toujours en léthargie. Le COLIGEP de Mbao, quant à lui, malgré ses fortes potentialités, ne se résume qu'à quelques individualités ;
- de la tenue de visites d'information auprès des acteurs communautaires (délégué, imam, association de femmes et associations de jeune), d'audience publique d'information et installation bureau comité de gestions des bassins 4-5 – 11 – 12 de Keur Massar Nord ;
- de l'installation de comité de gestion des PIC de ces 4 bassins, (AG d'information déjà tenue avec les 9 quartiers polarisés). Un PIC : Complexe Sportif « Djégui Sirat » : petit terrain synthétique 7/7 ; un terrain multifonctionnel basket/Hand ball ; un espace de détente) pour les 9 quartiers couverts : Médinatoul Salam 1, 2 et 3 ; Montagne 1 et 2 ; Parcelles Assainies unité 6, 11, 13 et 16 ;
- de la formation des comités de gestion sur les outils de gestion financière du terrain synthétique (U3, U9 et Aïnoumady); les membres des comités de gestion sont initiés sur les outils de gestion financière avec un expert-comptable. Ce dernier va accompagner le comité dans l'exercice comptable de l'exploitation du terrain ;
- de la signature de la convention de gestion du terrain synthétique entre le comité de gestion de l'unité 9, le COLIGEP et la mairie de Jaxaay-Parcelles ;
- du démarrage du reboisement des PIC aménagement paysager avec 550 plants avec un espacement de 15 m. Outre le protocole signé entre les eaux et forêts et l'ADM, la facilitation a mise en place un système de parrainage citoyen pour une appropriation communautaire des arbres ;

- de l'organisation de la journée de l'arbre au niveau du bassin 12 A de KMN, choisi pour abriter la cérémonie de la région de Dakar présidée par le Ministre des Forces armées, du Gouverneur de la Région, des Préfets et Sous-Préfets, du Directeur Général de l'ADM, du coordonnateur du PROGEF et son équipe, des services techniques avec une forte mobilisation des acteurs communautaires et des populations. A cette occasion, les parrains ont reçu des mains du Ministre les badges pour donner à leur mission un cachet officiel ;
- de l'accompagnement à la mise en œuvre des activités de gestion environnementales et sociales à travers des entretiens et réunions de négociation, des visites de chantier avec la mission de contrôle, la coordination du projet, etc. Des activités de sensibilisation sur la sécurité des daara (maîtres coraniques et apprenants) et de concertation avec les personnes affectées par les travaux pour une résolution des plaintes à l'amiable ont également été réalisées ;
- du diagnostic des commissions MGP, de la sensibilisation des riverains sur les MGP et la situation des commissions sur l'enregistrement des plaintes ;
- des activités relatives à la lutte contre les VBG, avec la tenue (i) d'ateliers de sensibilisation sur les thématiques liées aux exploitations et abus sexuels, autres risques pouvant résulter des travaux et les mesures de mitigation y afférent, la dénonciation des violences et les procédures de signalement et de référencement entre autres, (ii) d'un atelier d'évaluation et d'élaboration de plans d'actions des cellules et des commissions VGB et (iii) d'activités de sensibilisation sur les thématiques des VGB lors des VAD ;
- de plusieurs VAD/sensibilisation, de caravanes d'information et d'audiences publiques organisées dans la zone des travaux sur les thèmes, entre autres, du changement de comportement des populations et de la dénonciation de cas de branchements clandestins.

Au total, 50 VAD, 33 audiences publiques, 111 réunions d'information, 20 caravanes d'information et 36 séances de sensibilisation dans les écoles et daaras ont été organisées durant l'année 2024.

Les COLIGEP sont au nombre 10 avec un bureau d'au moins 13 membres chacun avec moins 35% de représentativité des femmes.

Ces activités ont touché au moins **22 000 personnes durant l'année 2024**, ce qui fait au total **62 553 personnes dont près de 55% de femmes** depuis le début des prestations du cabinet.

Mise en œuvre des Projets d'Investissement Communautaires (PIC)



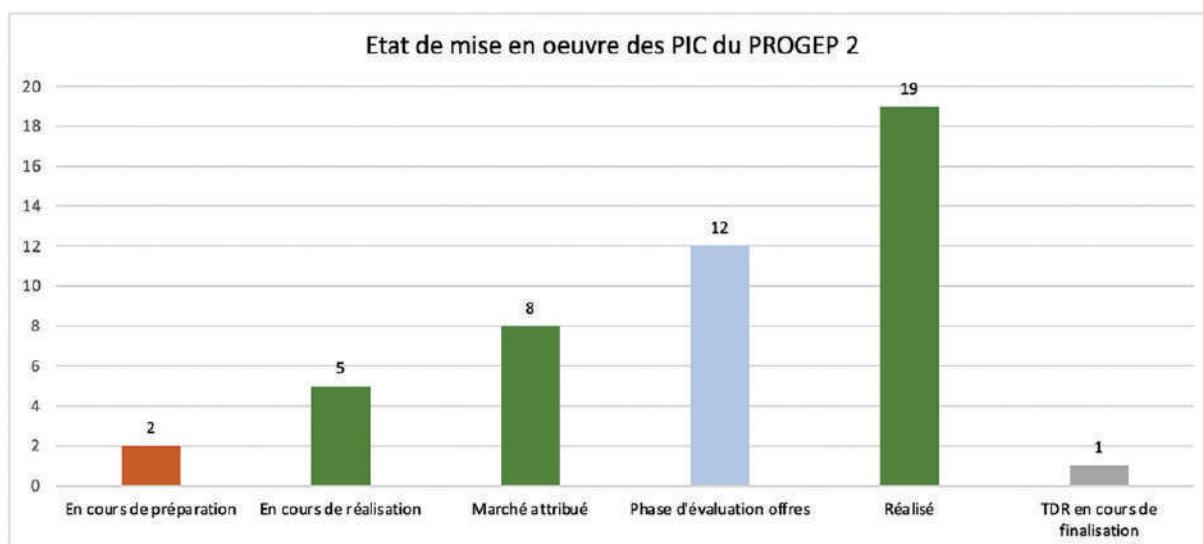
PIC Bassin U9



En appont à la réalisation des ouvrages de drainage, 47 Projets d'investissement communautaires (PIC) dont 12 PIC-Équipement et 35 PIC-Travaux ont été identifiés dans 10 communes d'intervention du PROGEPI 1 et 2 et dans la forêt classée de Mbao depuis le début du projet. A la date du 15 août 2024, 18 PIC ont été réalisés dont 4 Points de Regroupement Normalisés (PRN). Cinq (5) PIC sont en cours de réalisation et concernent le quartier Ainoumady 2 (4 PIC) et l'aménagement paysager en rapport avec le service des eaux et forêts. Huit (8) autres marchés de réalisation de PIC sont attribués au profit des communes de Keur Massar Nord et Sud dont 5 PRN, tandis que des marchés de 12 PIC sont en cours d'évaluation au bénéfice de 04 écoles primaires de la commune de Keur Massar Nord.

Deux (2) autres PIC équipements sont en cours de préparation pour lesdites écoles. Un dernier PIC concernant la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) de la forêt de Mbao est en cours de conception en rapport avec le service départemental des eaux et forêts.

La figure suivante résume l'état de mise en œuvre des PIC du PROGEPI 2.



Il faut enfin souligner que dans le but d'accélérer le rythme de réalisation des PIC dans les zones de travaux, l'ADM a pris l'option d'intégrer leur conception et réalisation au niveau des marchés des entreprises qui seront recrutées pour la réalisation des ouvrages de drainage des eaux pluviales.



Situation d'exécution financière

BUDGET OPERATIONS PROGE2 : SUIVI BUDGETAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2024				
CODES	RUBRIQUES	Prévisions Année 2024 (PTBA)	DÉCAISSEMENTS CUMULES	
			MONTANTS	%
1	Planification et gestion urbaines intégrées prenant en compte les risques climatiques et la durabilité des villes	1 388 319 076	18 498 959	1%
2	Investissements de drainage, Exploitation et maintenance et renforcement de l'engagement communautaire pour la réduction des risques d'inondations et l'adaptation au climat	25 988 712 958	12 239 349 756	47%
3	Composante pour la réponse d'urgence	–	–	0%
4	Coordination, Gestion et suivi-évaluation	991 500 000	678 351 854	68%
TOTAL BUDGET DES OPERATIONS		28 368 532 034	12 703 401 884	45 ;6%

Travaux réalisés à Keur Massar

Bassin U3 avant et après les travaux





Branche 6 avant et après réalisation des travaux



B. THEME : L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B.1 PROJET D'APPUI A LA CONVENTION DES MAIRES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (COMSA)

En 2020, l'ADM a été choisie pour accompagner deux CT bénéficiaires (les villes de Dakar et Pikine) dans le cadre de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie en Afrique subsaharienne (CdM ASS). Ladite convention est une initiative des régions de l'Union Européenne et est devenue mondiale et impliquant plus de 7 000 collectivités territoriales dans 57 pays de différents continents.

En 2022, une prolongation de vingt-quatre (24) mois a été acceptée pour tenir compte des conséquences de la COVID. Le projet a été clôturé le 30 juin 2024.

Les besoins qui ont motivé la mise en œuvre de la phase III du CoM SSA sont la finalisation des plans d'actions pour l'accès à l'énergie durable et le changement climatique (PAAEDC) des villes de Dakar et de Pikine entamés durant la deuxième phase du projet et leur opérationnalisation à travers des projets pilotes, ainsi que l'enrôlement de nouvelles villes et communes.

À la suite des études de vulnérabilité, aux audits énergétiques effectués ainsi qu'aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement des compétences en changement climatique et en énergie renouvelable, la phase III a permis :

Pour la Ville de Dakar :

- ✓ L'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) pour la Ville de Dakar dans une vision prospective d'actions contre les effets du changement climatique. L'élaboration de ce plan repose sur l'étude de vulnérabilités, l'inventaire des émissions de Gaz à effet de serre et l'audit énergétique des bâtiments de la ville de Dakar ;
- ✓ La sensibilisation et mobilisation des acteurs autour des enjeux climatiques et énergétiques ;
- ✓ Le renforcement des capacités des élus, des autorités administratives, des agents de la ville et des services techniques déconcentrés de l'État ;
- ✓ La mise en place de la plateforme DakClim (Dakar agit pour le Climat). Cette plateforme est composée de plus de vingt-huit (28) associations et organisations de la société civile ;
- ✓ La mise en œuvre d'un projet pilote d'efficacité énergétique : construction de deux salles de classe avec du matériel d'isolation et la technique d'éco construction à Dakar.

**Pour la ville de Pikine :**

- ✓ Le renforcement de capacités des élus locaux, acteurs institutionnels et communautaires ;
- ✓ La mise en place de 21 comités locaux sur l'énergie durable et le changement climatique (CLED) ;
- ✓ L'élaboration d'un plan stratégique prospectif climat énergie et y compris les études suivantes : étude de l'inventaire des émissions, étude d'accès à l'énergie, étude de vulnérabilité ;
- ✓ La réalisation de deux mini centrales solaires fonctionnelles de 45kwc et 30 KWC dans les lycées Seydina Limamoulaye et de Thiaroye.

A Dakar, le projet est clôturé avec :

- ✓ L'installation de panneaux solaires photovoltaïques au niveau du building communal de Dakar avec une capacité de 50 Kwc. Les travaux ont inclus l'optimisation des sources d'énergie avec l'installation de panneaux ;
- ✓ L'installation d'un dispositif d'éclairage à basse consommation qui inclut des systèmes LED ;
- ✓ L'installation d'un système de climatisation de pointe conçu pour consommer moins d'énergie,
- ✓ La remise aux normes des bâtiments rénovés en vue de diminuer les risques d'incendie

A Pikine, le projet est clôturé avec :

- ✓ L'achèvement du projet d'amélioration de l'efficacité énergétique de la Ville de Pikine y compris l'installation d'une unité solaire de 75 Kwc ;
- ✓ L'optimisation des sources d'énergie avec l'installation de panneaux ;
- ✓ L'installation d'un dispositif d'éclairage à basse consommation qui inclut des systèmes LED;
- ✓ L'installation d'un système de climatisation de pointe conçu pour consommer moins d'énergie.
- ✓ La préparation d'investissements urbains durables dans les domaines de l'énergie et du climat est soutenue (y compris le cofinancement de petites activités pilotes, le cas échéant).

Il s'agit de :

- La promotion de la pratique du vélo à Dakar (Sénégal) / Projet de piste cyclable sur la Corniche Ouest;
 - ✓ La conception d'un projet d'économie circulaire pour le recyclage artistique des déchets dans la ville de Dakar ;
 - ✓ L'étude de faisabilité pour la valorisation en biogaz des déchets des marchés de Pikine.
 - ✓ Les rapports d'audit finaux du projet ont été élaborés et remis aux parties prenantes le 31 octobre 2024

C. Programme 4 : Financement du développement territorial

Le programme n°4 du Ministère chargé des Collectivités territoriales intitulé « financement du développement territorial » qui va permettre d'atteindre l'OS 4 de la Politique du ministère est structuré autour de 3 actions dont les deux concourent à l'« appui à la mobilisation des ressources financières des Collectivités territoriales » et au « renforcement de la gouvernance fiduciaire des Collectivités territoriales ». Dans cette même lancée et, à la suite du PRECOL, l'Agence s'est engagée à poursuivre avec le PACASEN la politique de renforcement de capacités techniques et institutionnelles et de relèvement du niveau d'équipement des collectivités territoriales initiée depuis 1972 par le Gouvernement du Sénégal.



Elle exécute ainsi deux (2) programmes innovants dont les objectifs sont (i) d'accroître le financement des collectivités territoriales et d'améliorer leur performance dans la gestion des investissements publics par la fourniture de services locaux et (ii) d'œuvrer pour l'accroissement des capacités financières des CT à travers l'accès à d'autres sources de financement.

Enfin, conformément à ses missions, l'ADM a signé avec le Ministère de l'Éducation nationale une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour l'accompagner dans la construction et la réhabilitation de collèges et de lycées.

C.1 LE PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES ET AGGLOMÉRATIONS DU SÉNÉGAL (PACASEN)

Le PACASEN est un programme ambitieux et important pour le développement territorial au Sénégal. En agissant sur les ressources, les capacités et la gouvernance des collectivités territoriales, il vise à renforcer leur rôle dans le développement local et à améliorer la qualité de vie des populations.



Hôtel de ville de Koumpentoum



Tribune stade municipal de Richard-Toll

Fruit de la coopération tripartite entre l'Etat du Sénégal, la Banque mondiale (BM) et l'Agence française de Développement (AFD), le PACASEN s'appuie sur les domaines de résultat suivants :

- domaine de résultats n°1 : renforcement de la viabilité financière des collectivités territoriales ;
- domaine de résultats n°2 : amélioration de la performance des CT pilotes en matière de gestion des investissements publics destinés à la fourniture de services locaux.

Les résultats positifs enregistrés par le PACASEN ont amené le Gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement précités à convenir d'un financement additionnel (FA) d'une durée de 02 années (2025-2026), portant le montant total du PACASEN à 370 millions USD, soit 200 milliards de FCFA.

Par conséquent, l'année 2024 a été essentiellement consacrée à la préparation du financement additionnel. Le FA est arrimé à l'axe 1 (Bonne gouvernance et engagement citoyen) de l'agenda « Sénégal 2025, national de transformation » avec l'objectif de poursuivre les réformes initiées durant le programme parent mais également de prendre en compte de nouvelles problématiques liées au changement climatique et au genre.



Toutefois, il importe de signaler que si les accords de financement du FA PACASEN sont signés pour le volet IDA, tel n'est pas encore le cas pour l'AFD ; ce qui pourrait impacter négativement sur la mise en oeuvre du FA.

Le financement additionnel, d'un montant de cent un millions sept cent mille (101,7 millions) d'euros, soit 70 milliards de FCFA est ainsi réparti :

- ✓ 46,7 millions d'euros financés par l'IDA ;
- ✓ 30 millions d'euros par l'AFD ;
- ✓ 25 millions d'euros représentant la contrepartie de l'État du Sénégal.

Il faut également noter que les transferts destinés aux CT au titre de 2024 ont connu beaucoup de retard car ils ne sont intervenus qu'au mois septembre 2024 excepté le FECT Performance jusque-là non encore alloués. En ce qui concerne les transferts destinés aux structures, ils ont été mobilisés dans le courant du mois de décembre 2024. Ce retard a négativement impacté sur les performances des communes et structures parties prenantes.

Ci-dessous ; la situation des transferts aux CT et structures depuis la mise en oeuvre du PACASEN

Situation décaissement PACASEN

Transfert effectif aux structures (2019-2024)	5 382 520 825
Transfert effectif aux CT (2019-2024)	75 353 508 611

L'état d'avancement des activités du PACASEN réalisées au courant de l'année 2024 se présente comme suit :

L'autre difficulté notée dans la mise en oeuvre du PACASEN est liée à la réforme du FDD qui n'a pas beaucoup avancé alors qu'elle constitue un indicateur lié au décaissement dans le cadre du FA. Les commentaires des différents sectoriels sur les projets de texte ont été pris en compte.

La réforme du FDD

A l'issue de l'étude relative à la réforme du FDD, des projets de textes réglementaires ont été proposés au Ministère chargé des CT en application des grandes lignes. Ces propositions ont été transmises au Secrétariat général du Gouvernement (SGG) qui les a partagées avec les différents départements sectoriels lesquels ont émis des commentaires et observations pris en compte par le cabinet du Ministre chargé des Collectivités territoriales. Toutefois, le renvoi à nouveau du document revu est en attente d'une mise à niveau du MUCTAT pour qu'il puisse assurer le portage des étapes qui restent pour la finalisation de la réforme du FDD.

Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

Informations relatives à l'allocation globale d'équipement

L'arrêté interministériel accordant le FECT global au titre de l'année 2024 d'un montant de trente-deux milliards sept cent millions cinq cent quarante-six mille cinq cent dix-neuf (32 700 546 519) FCFA a été signé le 29 décembre 2023.

Le FECT global est ainsi réparti :

- Guichet spécial : cent dix-neuf millions (119 000 000) F CFA;
- Guichet « allocation globale » : trente-deux milliards cinq cent quatre-vingts et un millions cinq cent quarante-six mille cinq cent dix-neuf (32 581 546 519) F CFA.



Informations relatives à l'allocation de Performance des Collectivités Territoriales

Concernant le FECT performance 2024, le décret y afférent a été signé conjointement par le MUCTAT et le MFB, pour un montant global de vingt-deux milliards deux cent cinquante-cinq millions deux cent trente-six mille vingt-deux (22 255 236 022) FCFA à répartir entre 106 communes qui ont atteint leur performance sur la base des résultats de 2023.

Informations relatives au FDD

L'arrêté portant répartition du FDD 2024 a été signé le 29 décembre 2023 pour un montant de trente-trois milliards huit cent quatre-vingts et un millions huit cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-onze (33 881 893 371) FCFA.

Toutefois, une lenteur a été constatée dans la transmission de ces différents fonds (FECT global, FECT performance et FDD). En effet, le FECT global et le FDD ont été transmis aux collectivités territoriales qu'à la date du 03 septembre 2024, alors que les fonds relatifs au FECT performance n'ont pas encore été mis à la disposition des communes pilotes. Pour rappel, l'État s'était engagé à allouer ces fonds aux communes au plus tard le 31 mars de chaque année.

Enfin, l'ADM a transmis à la DCT toutes les informations relatives à l'adoption des décrets interministériels portant FECT global, FECT performance et FDD 2025 au plus tard le 31 décembre 2024.

Évaluation des performances des communes

Les résultats de l'EP 2024 se présentent comme suit :

- ✓ 122 communes sur 124 ont participé à l'exercice d'auto-évaluation ;
- ✓ 20 contestations ont été constatées à l'issue de la publication des résultats provisoires dont 13 sur les CMO et 11 sur les IDP ;
- ✓ 117 communes pilotes ont atteint les huit (8) CMO qui étaient évaluées, soit 94% de taux de réussite ;
- ✓ 14 CTUP sur les 19 ont atteint le score minimum satisfaisant aux IDP, soit 74% de taux de réussite.

Pour une bonne préparation de l'EP 2025, l'ADM a fait la mise à jour du manuel relatif à l'évaluation de performance afin d'y intégrer les innovations et les changements liés au FA. Elle a, aussi, initié des actions de renforcement des capacités vis-à-vis des communes pilotes pour une meilleure prise en charge par ces dernières des nouvelles exigences constatées dans certains indicateurs (CMO/IDP) du fait de l'intégration de la dimension changement climatique et du genre au niveau du FA

Renforcement des capacités

Le coaching territorial continu (CTC)

Les Agences régionales de Développement (ARD) assurent avec l'équipe du programme de l'ADM, le CTC afin de renforcer la capacité des communes pilotes. Ce dispositif permet aux dites communes d'être mieux outillées pour répondre aux exigences du programme. C'est ainsi que les ARD élaborent des plans d'actions CTC fortement inspirés des plans de renforcement des communes et validés par les maires concernés.



Ces dits plans ont été exécutés par les ARD à hauteur de 90%. Les activités de CTC concernent principalement l'accompagnement technique pour l'atteinte des conditions minimales obligatoires et des Indicateurs de performance (CMO/IDP), le suivi des investissements, l'appui à la mise en place de mécanisme de gestion des plaintes.

Formation des élus et agents municipaux

Dans la dynamique d'accompagner les communes à être performantes, le Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation (CNFPLF) élabore chaque année un plan de formation à partir d'une priorisation faite sur la base de leurs plans annuels de renforcement de capacités des communes et agglomérations (PARCA). Pour l'année 2024, la situation d'exécution de ce plan est illustrée à travers le tableau ci-dessous

La situation d'exécution du plan de formation 2024

Thématiques et Niveau	Périodes et Nbre de sessions	Participants formés		
		hommes	femmes	total
Gestion budgétaire et mobilisation des ressources	Du 10 juin au 31 juillet 2024 (5 sessions)	89	15	104
Contrôle de légalité (Niveau 1 et 2)	Du 10 au 19 octobre 2024 (2 sessions)	28	09	37
Maitrise d'ouvrage locale (Niveau 2)	Du 21 au 26 octobre 2024 (2 sessions)	44	03	47
Passation des marchés publics (Niveau 1) (En ligne)	Du 22 au 25 octobre 2024 (1 session)	19	10	29
TOTAL	10 sessions	180	37	217

Mobilisation des ressources et Exécution des investissements

Il existe deux niveaux de mobilisation des ressources :

- Premier niveau ou décaissement de 1er niveau : il s'agit d'un décaissement des partenaires au développement vers l'État du Sénégal et qui est soumis à l'atteinte d'indicateurs liés au décaissement (ILD). À ce niveau, la performance du PACASEN (atteinte des ILD) a permis de mobiliser un montant de 92 319 116 036 F CFA, soit 87,91% de taux de décaissement depuis le démarrage du programme, comme stipulé au niveau du tableau ci-dessous

Désignation	Montant total financement	Décaissé	Taux de décaissement
BM	57 133 854 700	51 005 846 380	89,27%
AFD	47 884 861 000	41 313 269 656	86,28%
Total	105 018 715 700	92 319 116 036	87,91%



Digitalisation de la gestion financière des communes

Dans le cadre de l'exécution du PACASEN, la DGCPT à travers la DSPL avait pris l'engagement de mettre en place :

- un logiciel de gestion des finances locales (GFILOC) ;
- une plateforme en ligne dénommée « Observatoire des Finances locales (OBFILOC »)

Le GFILOC est un système d'information moderne et interconnecté sur la gestion comptable, financière et budgétaire des collectivités territoriales. Il est actuellement opérationnel dans toutes les communes du Sénégal et permet de générer les comptes administratifs des collectivités territoriales à temps réel.

L'OBFILOC est une plateforme en ligne qui permet un accès facile et rapide des informations financières des communes. Les deux logiciels sont opérationnels et mis à la disposition des communes.

Les investissements

Les résultats se présentent globalement comme suit :

Liste des projets réalisés par les communes pilotes est de 1026

L'état de mise en œuvre de l'exécution des projets

Projets achevés : **634**

Projets en cours : **368**

Projets abandonnés : **03**

Projets bloqués : **21**

La situation d'exécution des contrats

- Montant total des contrats : **35 212 312 328 F CFA**
- Montant des décaissements : **21 239 028 107 F CFA**
- Taux de décaissement : **60%**

Le fonctionnement du MGP

- Nombre de plainte reçue : **249**
- Nombre de plainte en cours de traitement : **61**
- Nombre de plainte résolue : **177**
- Nombre de plainte non résolue : **11**

SECTEURS	MONTANTS CONTRATS	MONTANTS DÉ-CAISSES	% DÉCAISSEMENT	ratio sur le total global
ADMINISTRATION	4 985 732 062	3 036 158 342	61	9%
AGRICULTURE	4 998 500	4 998 500	100	0%
ARTISANAT	61 209 952	60 490 014	99	0%
ASSAINISSEMENT	1 591 286 618	1 074 145 078	68	3%
CADRE DE VIE	2 224 998 540	1 678 699 537	75	4%
CHANGEMENT CLIMATIQUE	100 984 000	34 984 000	35	0%
COMMUNICATION	22 984 944	19 995 100	87	0%
CULTURE	1 292 810 105	711 182 737	55	2%
ÉDUCATION	9 178 079 168	6 880 301 223	75	16%
ÉLECTRIFICATION	3 175 121 441	2 606 441 688	82	6%
ÉLEVAGE	401 359 125	312 040 993	78	1%
ÉTUDE	499 344 932	7 000 000	1	1%
GENRE	247 151 783	240 683 274	97	0%
HYDRAULIQUE	1 155 939 919	856 411 244	74	2%
JEUNESSE	1 548 999 381	544 028 957	35	3%
LOTISSEMENT	17 897 300	10 897 300	61	0%
MARCHAND	4 885 649 881	2 321 465 684	48	9%
PÊCHE	87 903 216	82 903 216	94	0%
SANTE	7 013 531 294	3 416 224 339	49	12%
SOCIAL	326 140 918	239 600 035	73	1%
SPORT	6 877 846 258	3 158 886 052	46	12%
TOURISME	150 829 364	97 907 346	65	0%
TRANSPORT	2 679 691 821	2 165 943 338	81	5%
VOIRIE	7 671 545 161	5 166 494 981	67	14%



Poste de santé à Tambacounda



Construction de salles de classe à Thiès Est



C.2 PHASE 2 DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN (ADEM II)

Le Gouvernement du Sénégal et l'Agence française de Développement (AFD) ont conclu un prêt d'un montant de 15 millions d'euros, soit 10 milliards de FCFA pour appuyer le développement de l'enseignement moyen et secondaire à travers le projet d'appui au développement de l'enseignement moyen (ADEM2). Le projet ADEM2 va intervenir dans les régions de Dakar, Thiès et Kaolack et a pour objectif d'améliorer les capacités et conditions d'accueil et de réussite des élèves dans l'enseignement moyen et secondaire.

Ledit projet s'articule autour de deux (2) composantes :

Composante 1 : Construction, extension, réhabilitation et équipement de vingt collèges et Lycées

Composante 2 : Pilotage et management du projet.

La composante 1, confiée à l'ADM en qualité de maître d'ouvrage délégué (MOD) par le Ministère de l'Éducation Nationale, vise :

- la construction et réhabilitation-extension de 18 Collèges et Lycées ;
- la construction d'un CEM et d'un Lycée bioclimatiques ;
- l'équipement de ces 20 établissements.

Les évaluations environnementales sont réalisées en rapport avec les directeurs régionaux de l'environnement respectifs.

Les études géotechniques sont réalisées sur l'ensemble des sites, à l'exception du site de Thiaroye dont l'affectation par le ministère de la Justice au ministère de l'Éducation n'est toujours pas effective.

Les études ont démarré pour ce qui concerne le lycée de Keur Ayip Poste et le collège de Hersent à Thiès qui doivent accueillir des bâtiments bioclimatiques ;

Les appels d'offres pour les études et la supervision des bâtiments classiques, décomposés en 5 lots, sont finalisés et une réunion de démarrage est organisée le 23 décembre 2024 en de lancer la mission.

Le démarrage des travaux est prévu pour le deuxième semestre de 2025.

Impacts attendus

Les jeunes résidant dans les quartiers défavorisés en périphérie de Dakar, Thiès et Kaolack bénéficieront d'une extension des opportunités d'accès à l'enseignement moyen et secondaire général pour l'approfondissement des apprentissages et une meilleure insertion socioprofessionnelle.

Les normes de construction et d'équipement des établissements d'enseignement utilisées par le MEN seront révisées pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments réalisés dans le cadre du projet.

La culture de la maintenance des infrastructures et équipements scolaires pour améliorer l'environnement scolaire et prolonger la durabilité des investissements sera développée dans les régions ciblées.



C.3 AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DES COMMUNES RÉALISÉES A TRAVERS LE FECT

Au cours de l'année 2024, l'Agence de Développement municipal a reçu comme pour les années précédentes des demandes de réalisation d'infrastructures provenant des communes. Après évaluation, le besoin de financement est estimé à presque deux (02) milliards de FCFA. Or, le montant de l'allocation FECT reçu pour l'année 2024 est de cinq cent millions (500 000 000) de FCFA. C'est la raison pour laquelle, après arbitrage, les investissements suivants ont été réalisés :

Désignation	N° contrat	Bénéficiaire	Montant
Construction de canalisations	T-17/2023	Commune de So-mone	24 920 656
Clôture école Tafsir Demba Sall	T-13/2023	Commune de Mbour	49 233 704
Construction Mur clôture école de Sorom	T-09/2023	Commune de Diagne Barka	38 849 836
Réhabilitation hôtel de ville	T-10/2023	Commune de Khombole	44 674 300
Travaux d'extension du réseau électrique de la commune de THILOGNE	DRP N° 01/24/ADM	Commune de Thi-logne	44 904 900
Construction d'un dispensaire dans la commune SESSENE	DRP N° 02/24/ADM	Commune de Sessene	44 963 885
Travaux d'aménagement du marché hebdomadaire de KOTHIARY	DRP N° 03/24/ADM	Commune de Kothiary	44 900 800
Extension du réseau électrique de DIAOBE KABENDOU	DRP N° 04/24/ADM	Commune de Kabendou	44 857 700
travaux d'adduction et d'extension d'eau potable dans la commune de THILMAKHA	DRP N° 05/24/ADM	Commune de Thilmakha	39 970 612
Remboursement PRECOL		KPAX	20 000 000
TOTAL			397 276 393

Liste des projets validés par la DCMP et reportés pour l'année 2025.

Désignation	DRP	Bénéficiaire	BUDGET PRE-VISIONNEL	Montant Décaissé
Travaux de construction de la maternité de NGOURANE OUOLOF	N° 06/24/ADM	COMMUNE NGOURANE OUOLOF	45 000 000	NEANT
Travaux de construction du mur de clôture de l'école dans la commune de NDIOB	N° 07/24/ADM	COMMUNE DE NDIOB	28 000 000	NEANT
Assurer les travaux de réhabilitation de la mairie de NOTO	N° 08/24/ADM	COMMUNE DE NOTO	40 000 000	NEANT
Construction espace des jeunes de KOUKANE	N° 09/24/ADM	COMMUNE KOUKANE	40 000 000	NEANT
Construction logement ICP du poste de la Commune de TAIF	N° 10/24/ADM	COMMUNE DE TAIF	40 000 000	NEANT
Aménagement devanture du stade municipal de Mbour	N° 11/24/ADM	COMMUNE DE MBOUR	25 000 000	NEANT
TOTAL			218 000 000	



VI. AUTRES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES MENÉES PAR L'ADM

1. Collaboration avec la CDC

Au cours de la journée d'échange sur la CDC tenue le 5 septembre 2024, la CDC et l'ADM ont convenu de développer des axes de collaboration pouvant aboutir à une convention entre les deux structures notamment par :

- ✓ le financement du logement social de l'agence et ;
- ✓ le financement des travaux d'équipement au profit des Collectivités territoriales.

2. voyage d'étude et d'échanges d'expériences effectué au Maroc

Le voyage d'étude et de partage d'expérience a offert aux acteurs du PACASEN un cadre précieux de partage et d'apprentissage, dont les leçons (adaptation, économie circulaire, participation) et recommandations (financement ciblé, formation) ont transformé les actions du fonds de financement et de garantie municipale (F2GM). En réorientant les priorités vers la résilience climatique (drainage, solaire) et le développement durable (recyclage, inclusion), le FA renforce la capacité des 124 communes pilotes à répondre aux défis locaux, tout en s'alignant sur les ambitions de 2050 : un Sénégal résilient et équitable. Pour devenir un modèle national, ces acquis doivent être institutionnalisés, élargis et pérennisés, faisant du PACASEN un laboratoire de territorialisation durable au service de toutes les collectivités sénégalaises.



3. participation au forum urbain mondial (FUM12) du Caire

L'Agence de Développement Municipal (ADM) joue un rôle stratégique dans la territorialisation des politiques publiques au Sénégal, en soutenant les collectivités territoriales pour un développement urbain durable. Sa participation au 12e Forum Urbain Mondial (FUM12), tenu du 4 au 8 novembre 2024 au Caire (avec des activités connexes du 2 au 9 novembre), aux côtés du Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT), illustre son engagement continu dans les dynamiques globales de l'urbanisation. Sous le thème « Tout commence à la maison : actions locales pour des villes et communautés durables », le FUM12 a offert un cadre d'échange et d'apprentissage.

Organisé par ONU-Habitat, ce forum a réuni plus de 25 000 participants de 182 pays, avec un focus sur la localisation des ODD, l'adaptation climatique et l'inclusion. Le retour en Afrique après 20 ans (depuis Nairobi, 2002) a amplifié son importance pour le Sénégal.



Leçons apprises au FUM12

En s'appuyant sur le thème du FUM12 et les dynamiques probables des échanges, les leçons clés tirées par la délégation de l'ADM tournent au tour de :

1. Localisation des solutions climatiques
2. Économie circulaire comme moteur
3. inclusion et gouvernance participative
4. Financement innovants
5. Coordination multi-acteurs

• les enjeux pour l'avenir

La participation de l'ADM au Forum Urbain Mondial est appelée à se renforcer dans les années à venir. Les défis auxquels les villes et Agglomérations sénégalaises sont confrontées, tels que la croissance démographique rapide, l'urbanisation informelle et les effets du changement climatique, nécessitent des solutions innovantes et durables.

Pour relever ces défis, l'ADM va se concentrer sur les axes suivants:

- ✓ **Renforcement des capacités des collectivités territoriales:** En matière de planification urbaine, de gestion des infrastructures et de services publics.
- ✓ **Promotion de l'économie circulaire et de l'énergie renouvelable:** En encourageant les initiatives locales en faveur de l'environnement.
- ✓ **Développement de partenariats public-privé:** Pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement urbain.
- ✓ **Utilisation des technologies de l'information et de la communication:** Pour améliorer la gouvernance urbaine et la participation citoyenne.

L'Agence de Développement Municipal du Sénégal joue un rôle essentiel dans la promotion d'un développement urbain durable. Sa participation au Forum Urbain Mondial lui a permis de bénéficier d'un réseau international, de partager ses expériences et de se tenir informé des dernières tendances en matière d'urbanisme.



VII. PERSPECTIVES

Dans la continuité des activités mises en œuvre en 2025, l'Agence de Développement municipal (ADM) entend s'investir davantage pour la recherche de financement au profit des collectivités territoriales avec le projet de création d'un fonds de financement et de garantie municipale (F2GM) destiné à contribuer ainsi au renforcement de leur gouvernance, de leur attractivité et de leur compétitivité.

En ce qui concerne le PACASEN, ledit programme va entamer une seconde phase de deux (2) ans (2025-2026) sous la forme d'un FA qui a consacré l'intégration de la dimension changement climatique et le genre dans ses activités. Cette nouvelle ère signifie que le PACASEN devra faire face à des défis tels que le renforcement des capacités des acteurs stratégiques (les élus locaux, les ARD, la DCCTEFV ainsi que l'équipe de l'ADM) et l'élaboration de nouveaux outils de coaching.

Il s'agira également de renforcer les capacités des communes pilotes dans le domaine de la réalisation des investissements qui est le maillon faible du programme parent. Sous ce même registre, une attention particulière devra être accordée à la réalisation de la **réforme relative au FECT afin d'intégrer un guichet « vert » et à la** finalisation de celle concernant le FDD.

Quant au PROGEP 2, les interventions seront orientées vers les travaux de réalisation d'ouvrages de drainage, d'aménagement de voiries et bassins dans le bassin versant de Mbeubeuss (travaux de MBS 3.5) ainsi qu'aux travaux confortatifs, à la finalisation des travaux de la phase d'urgence du bassin versant de Mbaou qui devraient se poursuivre en 2025. Il est aussi prévu l'entretien des ouvrages et la prise en charge des points de pompage pour l'hivernage 2025 dans les zones où les travaux n'ont pas encore démarré.

Les études de planification urbaine devra également se poursuivre au niveau des zones abritant les communes de Bambilor, Jaxaay-parcelles.

S'agissant du SERRP, l'Agence s'attèle à la poursuite et à l'intensification des travaux de construction (logements, équipements sociaux, PIC et PROSE) dans le courant de l'année 2025 en attendant la prolongation officielle du projet déjà demandée par le Gouvernement du Sénégal à la Banque Mondiale.

Dans le cadre des activités résiduelles du PPCS, une étude institutionnelle a été réalisée pour proposer à l'État un dispositif opérationnel pour l'entretien et la maintenance de la digue de protection. Ladite étude a permis d'identifier les acteurs qui travaillent sur la gestion du littoral saint-louisien et a proposé un dispositif technique et financier pouvant assurer l'entretien et la maintenance de la digue.

Le PPCS a signé une convention avec la SONAGED pour assurer le ramassage des ordures ménagères après les tentatives avortées initiées avec les GIE CETOM.

Quant au PROFIT, il est envisagé pour cette année 2025 la restructuration dudit projet en profitant des deux (2) projets exposés ci-après dont le premier est pour la création du fonds de financement et de garantie municipale (F2GM) et le second concerne l'accréditation en agence verte de développement. Ce choix ambitieux implique que l'ADM travaille à réorienter les besoins de financement et les stratégies de levée des fonds pour permettre aux communes d'abonder les fonds verts, les finances islamiques et les partenariats public-privés.

Pour ADEM2 les contrats de maîtrise d'œuvre étude et supervision sont en cours d'exécution. Les cabinets ont un délai de 6 mois hors délais de validation pour faire les études devant aboutir au dossier d'appel d'offres.

La procédure d'appel d'offres pour le recrutement des entreprises travaux démarre en juillet 2025 et devrait aboutir en novembre.



ADM va lancer la procédure de recrutement du maître d'œuvre études pour la supervision des bâtiments bioclimatiques CEM de Hersent et lycée de Keur Ayip.

Le démarrage des travaux des bâtiments classiques est prévu en décembre 2025 pour un délai d'exécution de 12 et de 14 mois selon le lot.

L'ADM prévoit aussi pour 2025-2029 de capitaliser sur son expérience (PACASEN, FECT, FDD, PROGEP, SERRP, PPCS) et de s'aligner sur les ambitions du nouveau référentiel « Sénégal 2050 ». Le Plan Stratégique de développement (PSD) 2025-2029 va renforcer ses outils d'appui aux Collectivités Territoriales, tandis que la Stratégie Nationale de Résilience Urbaine (SNRU) 2025-2030, en appui aux pôles territoires, vise à rééquilibrer le développement territorial en renforçant la résilience des villes secondaires, tout en répondant aux défis climatiques.

Pour l'année 2025, l'ADM a comme ambition de proposer **la création d'un fonds de financement et de garantie municipale (F2GM) et** d'œuvrer pour bénéficier de **l'accréditation agence verte de développement**.

En effet, la mise en place d'un (F2GM) va constituer une opportunité majeure pour renforcer le financement du développement territorial au Sénégal. En facilitant l'accès à cet nouvel outil de financement aux collectivités territoriales, ce fonds pourrait jouer un rôle moteur dans la réalisation des objectifs de développement durable du pays.

Pour approfondir la réflexion, l'ADM a commis un cabinet d'experts pour mener une étude de faisabilité sur le projet en :

- ✓ Identifiant les besoins de financement des collectivités ;
- ✓ Évaluant la capacité de remboursement des collectivités ;
- ✓ Définissant les modalités de gestion du fonds ;
- ✓ Évaluant les risques et les avantages potentiels.

Au cours de l'année 2025, l'Agence de Développement municipal compte également s'investir pour être accréditée en qualité d'**agence verte de développement (AVD)** auprès de **Fonds Vert pour le Climat (FVC)**. Ladite accréditation va constituer une opportunité pour positionner l'ADM comme un leader en matière de développement socio-économique durable. A cet effet, l'ADM a commis un cabinet d'experts pour mener une étude de faisabilité approfondie devant lui permettre de bénéficier de l'accréditation.

Pourquoi cette accréditation pour l'ADM

Cohérence avec les enjeux du développement durable: L'ADM, en tant qu'acteur clé du développement territorial, a un rôle crucial à jouer dans la transition vers un modèle de développement plus durable ;

Amélioration de l'image et de la crédibilité: L'obtention de l'accréditation pourrait renforcer la crédibilité de l'agence auprès des partenaires, des investisseurs et de la population ;

Mobilisation de financements supplémentaires: De nombreux bailleurs de fonds privilégient les projets menés par des organisations certifiées ;

Amélioration de la performance environnementale et sociale: Le processus d'accréditation implique une évaluation rigoureuse des pratiques de l'organisation, ce qui peut conduire à une amélioration continue.



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 @admsenegal

 @adm_senegal

 ADM SENEGAL

 @admsenegal

 Agence de Développement Municipal

 **adm.sn**

(contact@adm.gouv.sn)

 5. AV Carde, Immeuble Carde Rénovation - 3ème étage Dakar - Sénégal

 +221 33 849 27 10

 contact@adm.gouv.sn

ADM SENEGAL, PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES TERRITOIRES



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

www.adm.sn

PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES TERRITOIRES